



Rapport financier

Exercice du 01/09/2022 au 31/08/2023

Approuvé lors de l'assemblée générale du 18/02/2024

Expert comptable

Cabinet COGEDIS
Maïté DUFOURNET
11 rue des Orchidées
35651 LE RHEU
Tel : 02.99.60.75.73

Commissaire aux comptes

CAFEX
Olivier HERVELIN
12 B, rue du Pâtis Tatelin
35708 RENNES CEDEX 07
Tél : 02.99.23.44.88.

Rédaction du rapport financier

Nicolas VERON GRUAU - Président
Anne-Charlotte TAMBORINI - Trésorière
Vincent MOAL - Trésorier adjoint

Table des matières

Introduction.....	3
Avertissement.....	3
Organisation comptable.....	3
Compte de résultat.....	4
Chiffre d'affaires et résultat.....	4
Répartition des recettes.....	5
Subventions.....	5
Subventions d'exploitation.....	5
Subventions d'investissement.....	6
Adhésions.....	7
Charges d'exploitation.....	7
Charges et produits exceptionnels.....	7
Charges et produits financiers.....	8
Valorisation du bénévolat.....	8
Eléments analytiques.....	8
Bilan.....	9
Détail de l'actif.....	9
Détail du passif.....	10
Investissement et amortissement.....	11
Créances et charges constatées d'avance.....	12
Trésorerie.....	12
Orientations 2023/2024.....	14
Principales orientations.....	14
Sortie de la sauvegarde et démarrage de remboursement du plan.....	14
Budget 2023/2024.....	14

Annexe 1 – Bilan et compte de résultat

Annexe 2 – Rapport du commissaire aux comptes

Annexe 3 – Rapport spécial du commissaire aux comptes

Introduction

Avertissement

Pour la seconde année consécutive, l'association est dans une situation économique délicate. A l'heure de la finalisation de ce rapport financier, la procédure de sauvegarde débutée le 12/12/2022 a été convertie en redressement judiciaire par le TGI de Rennes faute d'avoir pu présenter un plan de continuation dans les temps.

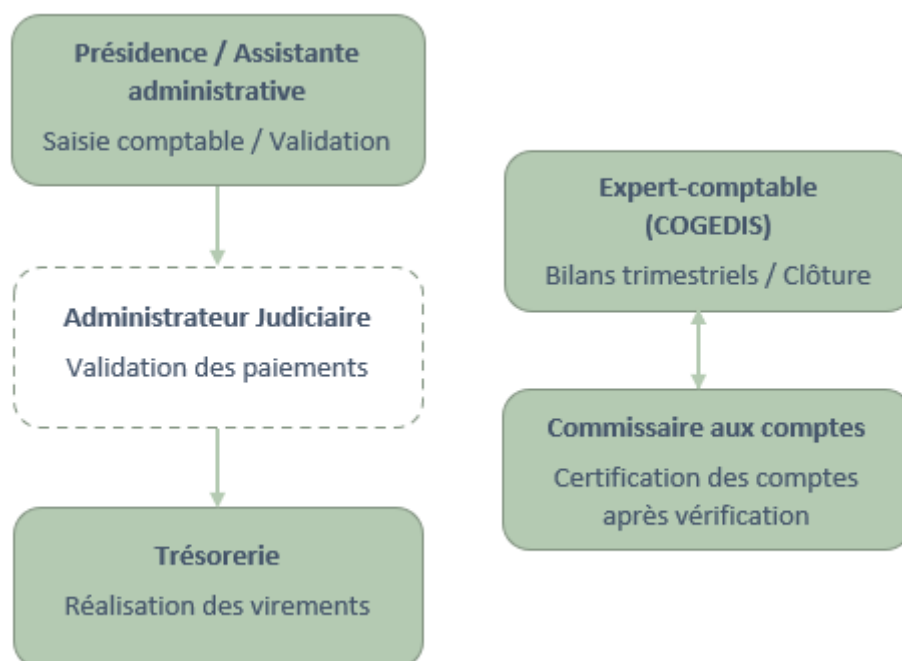
Si le retour à l'équilibre financier (résultat de +14k€) a pu se faire au prix de gros efforts et d'une forte mobilisation du conseil d'administration, des difficultés de dernière minute (renouvellement de la convention avec les communes et procédure prud'homale importante avec l'ancien directeur de l'association) n'ont pas permis d'acter une sortie de procédure collective.

Avec un passif d'environ un million d'euros à rembourser sur une durée maximale de 10 ans, les défis à relever restent nombreux, et en premier lieu, assurer la stabilisation de la situation économique de notre structure.

Organisation comptable

Au cours de l'exercice 2022/2023, la gestion de la comptabilité a été totalement revue. D'abord du fait du non remplacement du directeur puis également par le changement de l'expert comptable. Ainsi, un nouveau logiciel a pu être déployé (avec une révision complète du plan comptable), la validation des paiements a été séparée de leurs réalisations, des situations trimestrielles ont été établies et la comptabilité analytique a été initiée.

La procédure de sauvegarde a engendré des lourdeurs de fonctionnement avec notamment l'interdiction des paiements par chèques et la validation préalable de chaque paiement par l'administrateur judiciaire via des allers/retours de feuilles de trésorerie.



Compte de résultat

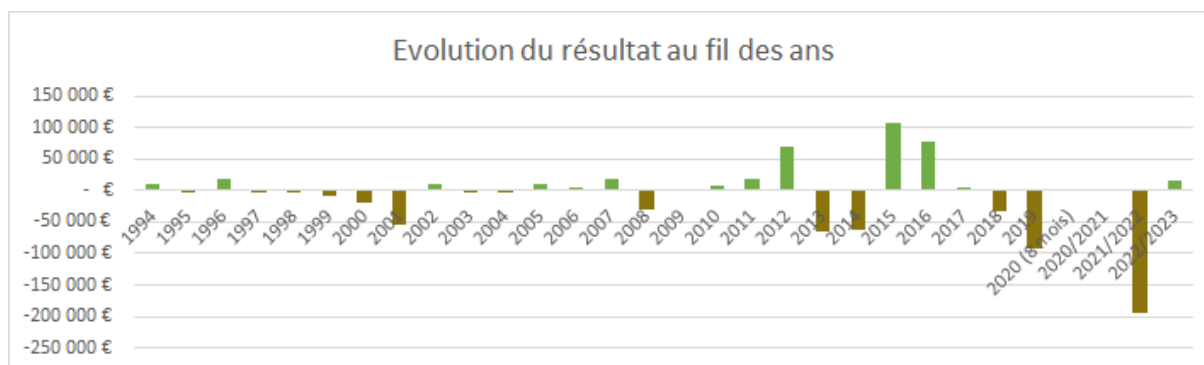
Cette partie a vocation à préciser les informations importantes présentes au compte de résultat de l'association. Elle se lit en complément du compte de résultat détaillé disponible plus loin dans ce document.

Chiffre d'affaires et résultat

Pour l'exercice 2022/2023, le chiffre d'affaires (CA) s'établit à 1.030.246€ (contre 899.172€ l'année précédente, soit une hausse notable de 14,5%) et franchi pour la première fois dans l'histoire du Centre des Bruyères la barre du million d'euros. Le résultat consolidé revient quant à lui dans le vert à 14.447€, à mettre au regard du déficit de 193.937€ enregistré sur l'exercice 2021/2022.

	2022/2023	2021/2022	2020/2021
Résultat d'exploitation (A)	43.665€	-195.234€	999€
Résultat financier (B)	-4.221€	-10.419€	-13.007€
Résultat exceptionnel (C)	-24.997€	11.716€	15.123€
Résultat consolidé (A+B+C)	14.447€	-193.937€	3.116€

Même si ce résultat est bien modeste, il est le plus élevé constaté depuis 7 ans car il faut remonter en 2016 pour constater un résultat supérieur. Il signe surtout le retour à l'équilibre du fonctionnement de l'association après un an de travail acharné pour tenter de sauver le centre.



L'objectif de rentabilité à hauteur de 5% du chiffre d'affaires est loin d'être atteint puisque nous affichons 1,4%. Il faut prendre en compte le fait que l'ensemble des actions conduites au cours de l'exercice ont mis du temps à se mettre en place et n'ont donc eu des effets que sur le second semestre.

D'autre part, le résultat exceptionnel est encore fortement négatif du fait des reliquats de problématiques à solder de la gestion antérieure de la structure (avec notamment une provision pour le litige prud'homal opposant l'association à son ancien directeur).

Il est en revanche très rassurant de voir la remontée du résultat d'exploitation qui redevient fortement positif (43.665€) montrant que l'association a su piloter les charges et les produits de ses activités courantes.

La conséquence de ce retour à l'équilibre est de permettre à l'association d'envisager la sortie de la procédure collective en cours avec la présentation d'un plan d'apurement pour commencer à rembourser le passif.

Répartition des recettes

La répartition des recettes pour l'exercice 2022/2023 est la suivante :

	ALSH (1)	Locations	Nature	Jeunesse
CA par secteur	889.103 €	88.147 €	11.144 €	41.853 €
% d'activité	86%	9%	1%	4%

(1) : les recettes de l'ALSH incluent les subventions détaillées au point suivant

La fréquentation de l'ALSH, qui s'établit sur l'exercice à environ 13 333 j/e, permet de calculer un coût facturé de 66,68€/j/e. Le chiffre d'affaires de ce secteur est en forte hausse par rapport à N-1.

En comparaison avec l'exercice précédent, l'activité Locations semble en léger recul de 3247€. Cela s'explique par un manque d'activité sur le 1er Semestre faute d'organisation ciblée sur l'activité.

L'activité Nature est quant à elle en net retrait par rapport à N-1 avec 74 259€ d'activité en moins. Cette activité a à la fois été pénalisée de manière structurelle et organisationnelle. D'un point de vue structurel, le Centre des Bruyères est aujourd'hui limité dans le nombre d'enfants pouvant être accueillis en classe nature avec séjour à cause du nombre de lits disponibles. D'un point de vue organisationnel, l'activité Nature sur l'exercice précédent a manqué de prise en main par le responsable sur la première partie de l'année d'exercice. A l'élection du nouveau CA, malgré une volonté stratégique d'aller de l'avant, la saison était déjà bouclée par les écoles.

Comme précisé dans le dernier rapport financier, plusieurs activités non stratégiques ont été arrêtées car non rentables et/ou trop éloignées de notre cœur de métier : yoga, baby-gym....

Attention toutefois, les chiffres de l'exercice précédent n'étaient pas comptabilisés tout à fait de la même manière et peuvent induire des biais dans les comparaisons.

Subventions

L'association perçoit plusieurs types de subventions en provenance de financeurs différents. Cumulées, elles représentent 56% des produits d'exploitation de l'association (et justifient notamment le recours aux services d'un commissaire aux comptes).

Subventions d'exploitation

a- Les communes

Les communes partenaires de l'association (Bréal, Mordelles, Goven, Lassy et Baulon) participent au fonctionnement de l'ALSH via des versements proportionnels au nombre de journées/enfants effectuées conformément à la convention 2021/2023. Cette participation est calculée par année civile et non par année scolaire. Les montants de participation étaient les suivants :

- 21,12€/j/e en 2022
- 28,50€/j/e en 2023 (+35%)

La hausse importante de la participation journalière tient avant tout à la modification des modalités de calcul qui désormais excluent les journées annulées, ce qui auparavant n'était pas fait correctement par le centre et conduisait à des déclarations de fréquentation trop élevées.

Ainsi, le volume financé par les communes s'est élevé sur l'exercice à 386.872€ (contre 323.679€ l'année précédente, soit une augmentation globale de 19%, à rapporter à la hausse de la fréquentation de 7%). Vient s'ajouter à cela une subvention transport de 9.000€ correspondant à la prise en charge de la navette mise en place pour la commune de Mordelles.

La commune de Lassy assure également le financement du service d'accueil de jeunes assuré par l'association dans le cadre d'une convention spécifique à hauteur de 35.044€ (montant revu à la hausse avec le renouvellement de la convention en novembre 2022).

b- La CAF

Sur le même principe que les communes, la CAF 35 participe au financement de l'accueil de loisir via une participation versée en fonction du nombre d'heures d'accueil réalisées avec une prise en charge différente pour le périscolaire (mercredis) et l'extrascolaire (vacances). Le montant total de la prestation de service versée est de 63.592€.

Deux dispositifs complémentaires viennent augmenter ce montant :

- le bonus territoire à hauteur de 14.663€
- l'aide à l'accueil des enfants porteurs de handicaps à hauteur de 11.800€

Le fonctionnement de l'Espace de Vie Sociale ayant été stoppé au 31/12/2022, un reliquat de subvention de 7.894€ a été perçu sur l'exercice au titre des mois de septembre à décembre.

c- Autres financeurs

L'association bénéficie d'autres financements, notamment via les différentes formes de contrats aidés (apprentissage...) ou des subventions sur des projets ciblés (formation des bénévoles...). Ces aides se sont montées pour l'exercice 2021/2022 à 11.886€ (en baisse depuis plusieurs années du fait de la diminution du recours aux emplois aidés).

Subventions d'investissement

a- Les communes

Est intégré à la participation des communes évoquées ci-dessus une aide à l'investissement, versée également en fonction du nombre de journées/enfants réalisées. Les montants de participation étaient les suivants :

- 1,69€/j/e en 2022
- 2,30€/j/e en 2023 (+35%)

L'augmentation importante constatée en 2023 a la même origine que celle pour la subvention d'exploitation.

b- La CAF

La CAF de son côté apporte une subvention spécifique à l'investissement sur la base d'une demande triennale déposée en 2021 et portant sur un montant total de 150.000€ (en plus d'un prêt à taux 0 de 32.500€). Une partie seulement des fonds ont été débloqués sur l'exercice, un reliquat de 15.000€ reste à percevoir une fois les dépenses correspondantes engagées.

Cette subvention est gérée au bilan et impactée au compte de résultat proportionnellement à l'amortissement des opérations financées.

Adhésions

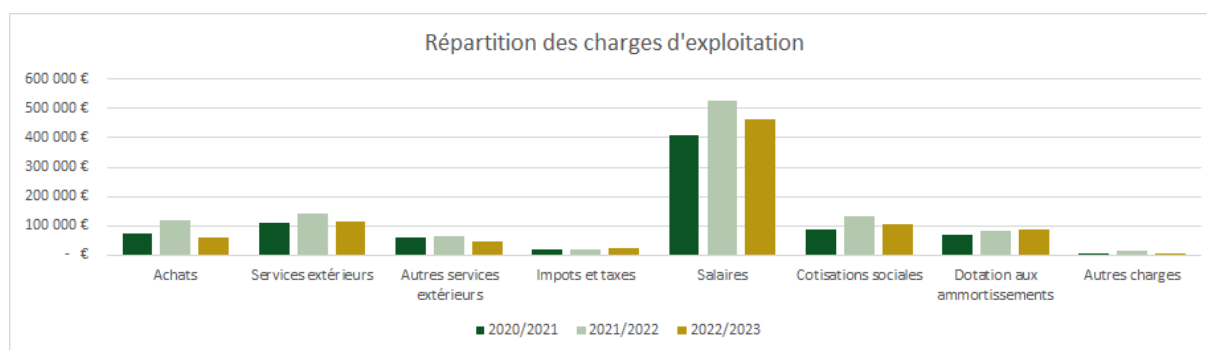
Le montant des adhésions déclarées au compte de résultat est de 5.620€ (eu hausse de 44%). Les comparaisons avec l'année précédente sont toutefois peu significatives car le chiffre n'était pas très fiable (contrairement à cette année ou un travail d'analyse a pu être conduit).

Avec une cotisation pour les familles de 10€, cela représente donc 562 adhérents ce qui est un chiffre très important.

Charges d'exploitation

Le total des charges d'exploitation est de 910.616€, contre 1.094.705€ pour l'exercice précédent, soit une baisse de 17% (contre une hausse de 33% l'année précédente). Ce résultat provient d'un très gros effort sur tous les postes de dépense, en sachant que tous les effets des décisions prises n'ont pas encore pleinement porté leurs fruits.

Dans le détail, les charges n'évoluent pas toutes de la même façon comme cela est visible sur le graphique ci-dessous.



La principale baisse concerne les charges de personnel et les cotisations sociales, même si nous ne retrouvons pas le niveau de l'année N-2 (de nombreux départs en cours d'année). Les achats ont également fortement baissé, tout comme le recours aux services extérieurs suite à de nombreuses coupes dans les dépenses non indispensables.

Les dotations aux amortissements et les impôts augmentent légèrement pour des raisons différentes : impact des investissements passés pour les premières, décalage de paiement pour les seconds.

Charges et produits exceptionnels

Compte tenu de la nature de l'exercice, on enregistre de nombreuses opérations exceptionnelles, et notamment :

Des charges :

- du nettoyage dans les comptes avec l'annulation de débit/crédit datant de plusieurs années
- Les frais liés à la procédure de sauvegarde (paiement des organes de la procédure) à hauteur de 26.000€
- Une provision dans le cadre du contentieux prud'homal opposant l'association à M. Taillandier, son ancien directeur
- L'enregistrement des créances vis à vis du centre équestre à hauteur de 30.000€ qui n'étaient jusque là que des engagements hors bilan

Des produits :

- Une correction d'écriture sur les subventions d'investissement de la CAF à hauteur de 17.000€
- Une subvention CAF visant l'EVS pour l'exercice précédent, à hauteur de 15.000€
- Un dégrèvement exceptionnel sur la taxe sur les salaires à hauteur de 10.000€
- Une quote part de subvention d'investissement versée au résultat (21.000€)

Charges et produits financiers

Comme sur l'exercice précédent, la quasi absence de produits financiers génère un résultat financier forcément négatif composé à 100% des intérêts d'emprunts remboursés sur l'année.

Valorisation du bénévolat

Pour la première année, nous avons réussi à valoriser le temps de bénévolat accordé par le conseil d'administration (principalement) au fonctionnement de l'association.

L'investissement total est valorisé à 62.999€ et se répartit en deux grandes catégories :

- 54.000€ (soit 1.200h valorisées 45€/h - coût employeur) pour pallier la vacance de la direction de l'association sur la durée totale de l'exercice
- 8.999€ (soit environ 800h) correspondant à l'ensemble des temps bénévoles de vie associative et de gestion normale du centre

Cette première valorisation des contributions volontaires doit être précisée dans le futur, mais il est intéressant de noter qu'elles représentent 6% des recettes, ce qui n'est pas négligeable.

Eléments analytiques

Résultat par activités

Contrairement à l'exercice précédent, la mise en place d'un suivi analytique dans la comptabilité permet d'analyser plus finement les charges et les produits.

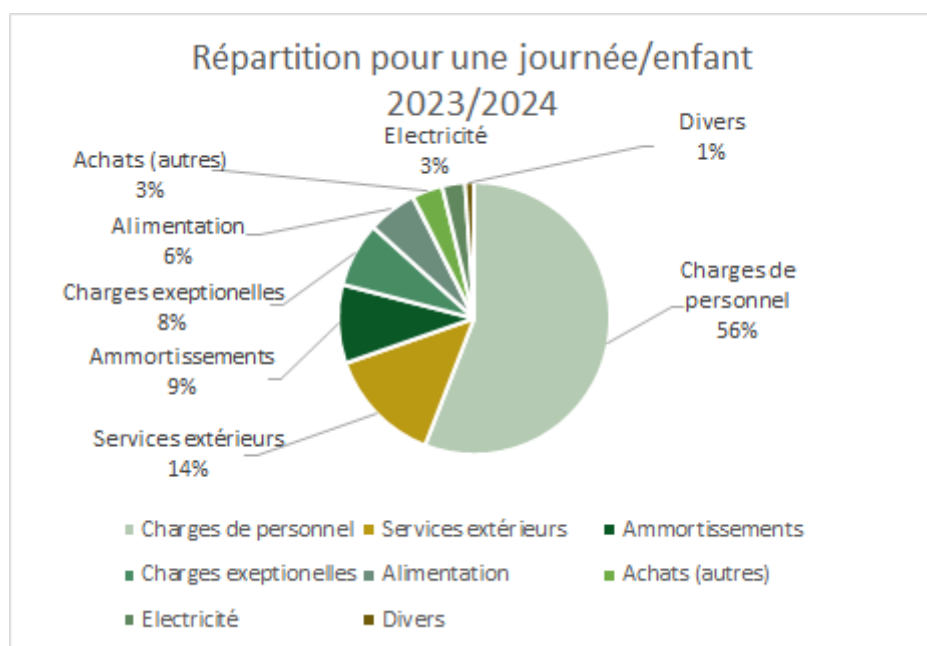
	ALSH	Jeunesse	Location	Nature	Total général
TOTAL PRODUITS	889 103	41 853	88 147	11 144	1 030 247
TOTAL CHARGES	-852 169	-40 449	-75 292	-47 887	-1 015 798
RESULTAT ACTIVITE	36 934	1 404	12 855	-36 744	14 449

Ainsi sur l'exercice 2022/2023, nous constatons que toutes les activités sont bénéficiaires hormis l'activité Nature. Cela s'explique par des charges de personnel conséquentes et une grosse baisse de l'activité comme expliqué précédemment et reste le gros point de progrès à conduire pour l'année prochaine.

Détails des coûts d'une journée ALSH

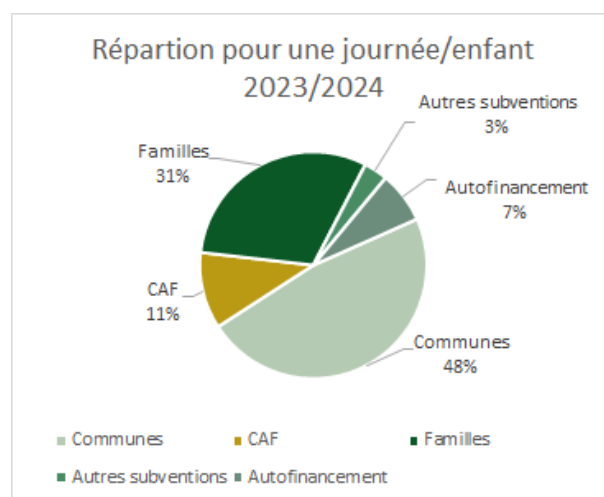
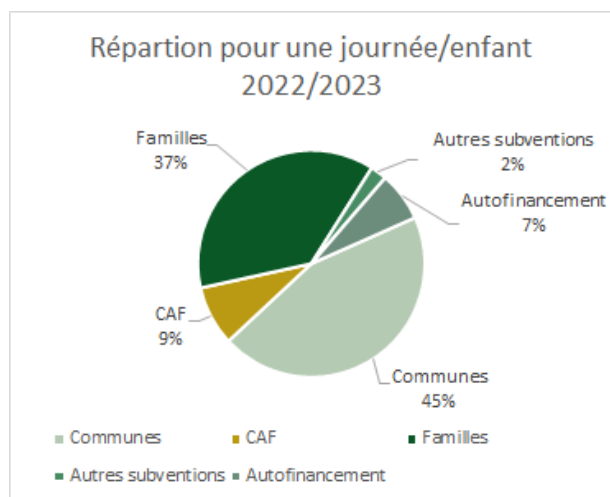
Le coût d'une journée enfant ALSH est sur l'exercice 2022/2023 de 63,91€, soit un bénéfice de 2,76€/j/e. Ainsi, il apparaît que le poste principal composant le coût d'une journée ALSH sont les charges de personnel pour presque 56%. L'alimentation représente presque 6% des dépenses.

L'électricité représente 2,7% du coût de la journée. Nous prévoyons une forte augmentation de la quote part de ce coût sur 2023/2024 du fait du renouvellement du contrat sur des tarifs supérieurs.



Détails des recettes d'une journée ALSH

Le prix d'une journée enfant ALSH est portée par 3 acteurs principaux : les familles, les mairies et la CAF. Les graphiques ci-dessous permettent de voir l'évolution de la répartition de ce coût avec l'exercice précédent. Sur l'exercice, le total perçu par journée enfant est de 66,67€.



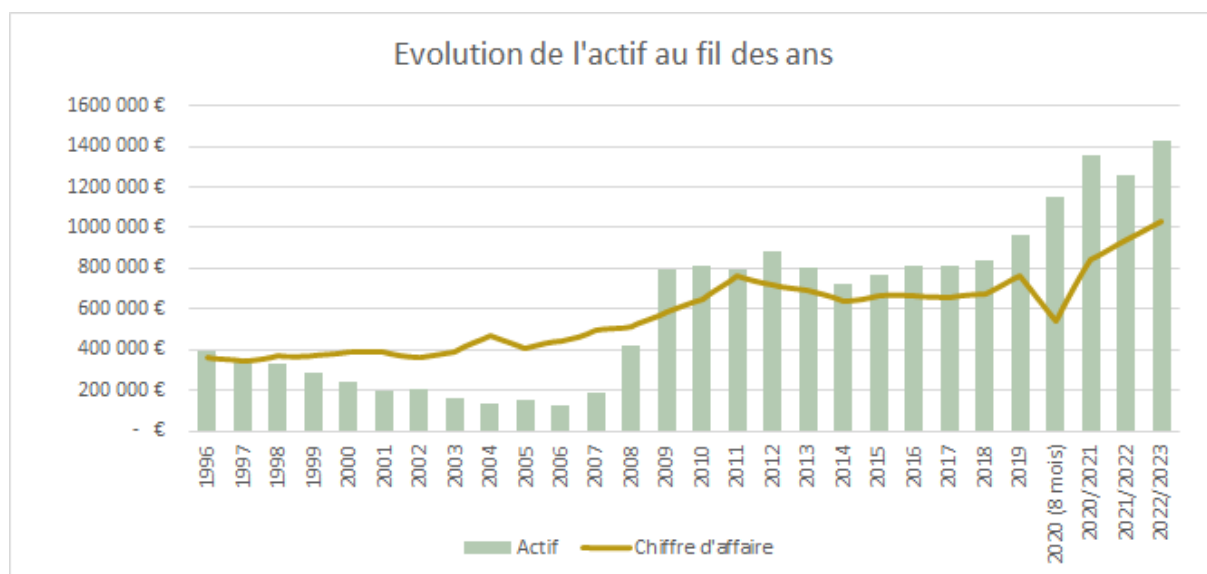
On constate que la part à la charge des familles s'est réduite là où celle des communes et de la CAF ont augmenté. C'est lié à la fois au changement de comptabilisation de la fréquentation et au fait que la participation des communes a été revalorisée quand celle des familles est restée stable (choix du CA suite à une très grosse augmentation en 2021).

Bilan

Cette partie a vocation à préciser les informations importantes présentes au bilan de l'association. Elle se lit en complément du bilan détaillé disponible plus loin dans ce document.

Détail de l'actif

L'actif de l'association se monte à 1.431.100€ au 31/08/2023, en hausse de 13% par rapport à l'exercice précédent (qui était un creux dans l'évolution générale comme l'atteste le graphique ci-dessous).



L'actif est composé à 83% d'immobilisations corporelles (terrains, bâtiments, matériel...), en léger recul par rapport à l'année précédente (aucun travaux d'ampleur n'ayant de toute façon été menés). A noter que la valeur de l'actif immobilisé au bilan est un peu plus élevée que le total des estimations mobilières et immobilières réalisées fin 2022 dans le cadre de la procédure de sauvegarde ce qui n'est pas tout à fait logique (l'actif est peut être un peu survalorisé dans notre bilan).

Le graphique ci-dessous met bien en évidence plusieurs périodes :

- De 1996 à 2006 : lente érosion de l'actif suite à l'absence d'investissement sur le bâtiment historique
- De 2007 à 2009 : construction du nouveau bâtiment ALSH
- De 2010 à 2018 : maintien de l'actif
- A partir de 2018 : relance des investissements (voir paragraphe dédié ci-dessous)

Le reste de l'actif regroupe la trésorerie de l'association (9%), les créances clients (6%) et les charges constatées d'avance (1%). Les créances clients sont cette année en forte augmentation (et explique à elles seules la hausse du bilan) : il s'agit des versements de subvention en attente de la part des communes et de la CAF liés à une fréquentation supérieure aux attentes sur l'année 2023.

Détail du passif

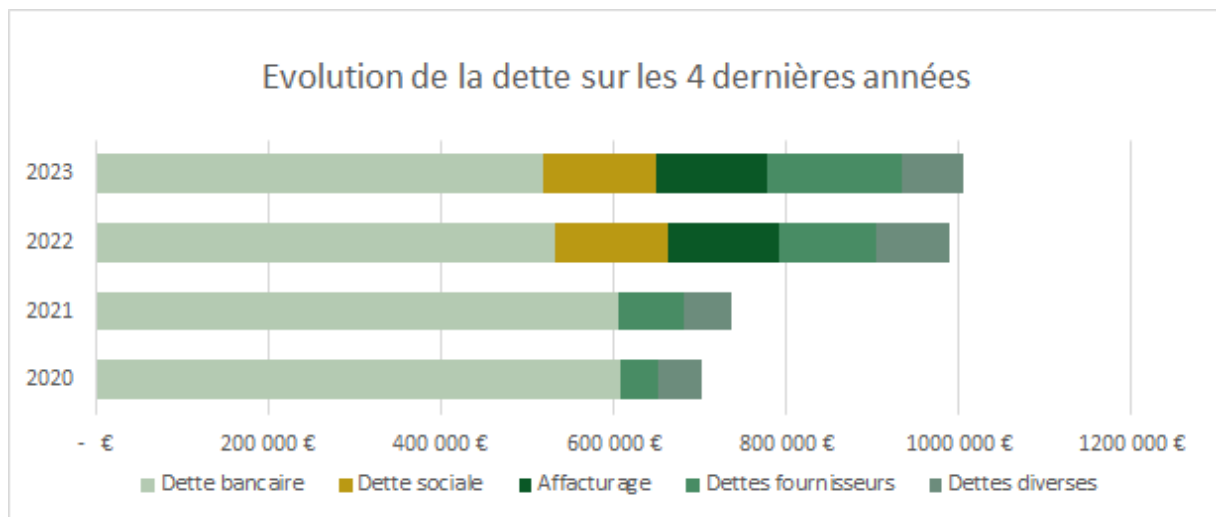
Le montant total des dettes de l'association enregistré au passif s'établit au 31/08/2023 à 1.039.999€, contre 1.018.876€ un an plus tôt, soit une très légère hausse. Cela vient notamment du fait que l'association n'a plus remboursé aucune de ses dettes à compter du 12/12/2022 du fait de la

procédure de sauvegarde et que cette même procédure a conduit à constater de nouvelles dettes qui n'étaient pas connues antérieurement.

Dans le détail, les dettes se répartissent de la façon suivante :

- 518.211€ auprès de la Société Générale (dont Prêt Garanti par l'Etat souscrit au moment de la crise COVID)
- 29.088€ de dettes personnel et comptes rattachés (salaires du mois d'août)
- 135.197€ de dettes sociales (URSSAF, Retraite complémentaire...)
- 130.000€ auprès de SG Factoring (affacturage non remboursé)
- 33.250€ de dette auprès de la CAF 35 (prêt à taux 0 non remboursé)
- 156.225€ de dettes fournisseurs
- 18.499€ de produits constatés d'avance
- 20.529€ de dettes diverses (acomptes reçus, créances sauvegarde spécifiques...)

On voit bien sur le graphique ci-dessous la stagnation de la dette sur le dernier exercice, à comparer à sa forte augmentation les années précédentes.



C'est l'ensemble de ces dettes qui forment le passif de l'association dans la procédure de sauvegarde et qui vont donc devoir être remboursées sur les 10 prochaines années.

Les fonds propres de l'association restent négatifs malgré le résultat net positif de l'exercice 2022/2023. Ils s'établissent à -65 784,52€ au 31/08/2023.

Investissement et amortissement

Très peu d'investissements ont été réalisés sur l'exercice 2022/2023 du fait des difficultés économiques de l'association. Les rares dépenses réalisées concernent principalement la réalisation de l'atelier, la finalisation des terrasses en bois et l'acquisition d'un fourgon en remplacement du précédent devenu obsolète.

En revanche, un gros travail de reclassement a été réalisé sur les immobilisations avec la sortie de nombreuses lignes qui n'étaient plus d'actualités et une re-classification complète selon un nouveau plan comptable.

La dotation annuelle aux amortissements s'établit à 87.164€, une nouvelle fois en hausse par rapport à l'année passée clôturé à 81.705€ sur 2021/2022. Cette hausse s'explique par l'impact des

amortissements des opérations de l'année dernière qui jusque-là n'avaient pas été comptabilisées sur un exercice plein.

Il est important de rappeler les éléments mentionnés dans le précédent rapport financier : la stratégie d'investissement passée, dont nous héritons encore aujourd'hui, est toujours remise en cause sur les deux points suivants :

- Une inadéquation entre investissement et augmentation des recettes (une partie des investissements ne vise pas à augmenter les recettes de l'association, ils sont donc financés uniquement par la dette et ont fortement contribué à la paupérisation de l'association).
- Une part importante des investissements réalisés sur les dernières années ne visent pas directement l'amélioration des conditions d'accueil des publics (même s'ils y contribuent bien sûr), ce qui désormais pose problème puisque la suite du programme (rénovation du bâtiment principal) ne peut plus être financée.

Ainsi, les investissements futurs sur le centre auront à souhait de prendre en considération ces deux points tout en détaillant de manière précise les retours sur investissement espérés en cas d'investissement hors de notre cœur d'activité.

Des études réalisées sur 2022/2023 évaluent le besoin d'investissement sur le bâtiment historique à environ 1,5M€. A ce stade, aucune solution n'est envisagée pour faire face à ce besoin. Des hypothèses sont en cours de travail par le CA de l'association.

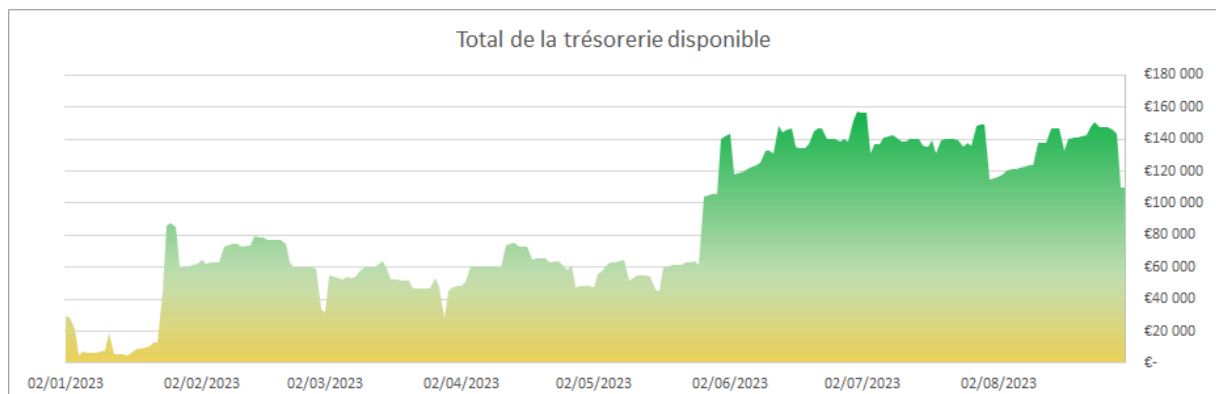
Créances et charges constatées d'avance

Un gros travail a été mené au cours de l'exercice pour retranscrire en comptabilité l'avancement réel des dispositifs de financements du centre (notamment participation des communes et de la CAF) ainsi que les avoirs famille en cours de validité et inscriptions perçues d'avance.

Comme cela n'avait pas été le cas les années précédentes, les données de cet exercice sont difficilement comparables avec l'année 2022/2023 et il faudra attendre l'année prochaine pour pouvoir effectuer une analyse plus fine.

Trésorerie

Au 31/08/2023, la trésorerie disponible est de 109.813€ (en très léger recul) composée des sommes déposées sur nos différents comptes bancaires ouverts au CMB (les comptes à la Société Générale ayant été clôturés au cours de l'année).



On peut voir sur le graphique ci-dessus (qui ne commence qu'au 01/01/2023) que le niveau de trésorerie en début d'exercice étant extrêmement bas et que l'association n'est pas passée loin du

défaut de paiement. Après plusieurs mois avec un niveau de trésorerie autour de 60.000€ les versements annuels de la prestation de service de la CAF ont permis de réhausser le niveau courant de trésorerie autour de 140.000€, ce qui représente à peine 2 mois de fonctionnement.

Cette trésorerie a pu être reconstituée du fait du gel des dettes de l'association (principe de la procédure de sauvegarde) et devra continuer à être renforcée dans la mesure du possible même une fois le remboursement de la dette repris.

Orientations 2023/2024

Principales orientations

Sortie de la sauvegarde et démarrage de remboursement du plan

L'objectif de ce nouvel exercice est de consolider les efforts réalisés sur l'exercice 2022/2023 et démarrer le remboursement de la dette qui sera validée pour la sortie du redressement judiciaire.

Cet objectif sera rendu possible par un positionnement maîtrisé sur notre cœur d'activité l'ALSH : suivi et maîtrise des principaux postes de dépenses tout en améliorant la qualité des prestations dans la lignée du projet associatif validé par les membres de l'association (alimentation, outils pédagogiques, sécurité d'accueil...).

De nombreuses étapes restent toutefois à effectuer : gestion du contentieux prud'homal, dernières contestations du passif à traiter, constitution et adoption du plan...

Poursuivre la dynamique enclenchée

La dynamique relancée sur les activités Locations laisse envisager une bonne année 2023/2024 qui permettra de générer de l'excédent de trésorerie pour à la fois apurer nos dettes mais également engager des investissements dans les bâtiments.

Les secteur Nature reste quant à lui à structurer afin de lui redonner une envergure plus forte et permettre l'accueil de classes plus nombreuses.

Du côté des recettes, aucune augmentation à destination des familles n'a été prévue sur l'exercice 2023/2024. Les communes ont quant à elles vu leur participation réévaluée afin de compenser en partie l'effet de l'inflation (salaires, alimentation et énergie).

La mise en place du suivi analytique avec une année de recul doit permettre à l'association d'être plus prévisible et ainsi continuer à travailler sur les postes le nécessitant encore mais également éviter toute dérive.

Enfin, l'association a pour objectif de se doter d'une structure de jeux extérieurs à destination des enfants. Plusieurs appels aux dons/mécénats ont été réalisés mais sans succès à date. La volonté du CA est de continuer sur cette voie afin de proposer un maximum d'activités en extérieur aux enfants.

Budget 2023/2024

Le budget de l'exercice 2023/2024 consacre le retour à un résultat prévisionnel fortement positif, indispensable au remboursement de la dette de l'association (estimé à 80.000€/an). C'est d'ailleurs un des paradoxes qu'il faudra réussir à expliquer aux familles et aux partenaires : nous aurons l'obligation au cours des 10 prochaines années d'afficher un résultat fortement positif pour permettre le remboursement de la dette, ce qui, au regard des augmentations de participation demandées, pourra être mal compris si nous ne l'expliquons pas correctement.

Dans le détail, les charges de personnel continuent de baisser avec les effets des actions déjà réalisées, mais qui cette fois couvriront l'année complète. Les charges exceptionnelles devraient également se réduire avec la diminution des opérations particulières de gestion. Du côté des produits nous prévoyons un renforcement supplémentaire de l'activité location et de l'accueil de classes.

	ALSH	Activités & locations	Accueil de scolaires	Animations Jeunesse	Budget 2023/2024
Achats	115 175 €	15 729 €	2 158 €	253 €	133 315 €
Service extérieurs	52 369 €	7 770 €	3 635 €	522 €	64 295 €
Autres services extérieurs	45 150 €	4 971 €	984 €	1 030 €	52 135 €
Impôts et taxes	5 593 €	690 €	116 €	101 €	6 500 €
Charges de personnel	466 278 €	38 200 €	15 385 €	28 932 €	548 794 €
Dépenses d'investissements	43 704 €	5 389 €	907 €	- €	50 000 €
Charges exceptionnelles	13 307 €	1 641 €	276 €	351 €	15 575 €
Total des dépenses	741 574 €	74 389 €	23 461 €	31 189 €	870 614 €
Cotisations	5 620 €	- €	- €	- €	5 620 €
Ventes de prestation	252 215 €	99 100 €	18 000 €	31 416 €	400 731 €
Subventions	533 586 €	- €	750 €	- €	534 336 €
Autres produits de gestion courante	17 481 €	2 156 €	363 €	- €	20 000 €
Produits financiers	1 267 €	156 €	26 €	51 €	1 500 €
Produits exceptionnels	11 402 €	1 406 €	237 €	456 €	13 500 €
Total des recettes	821 571 €	102 818 €	19 376 €	31 922 €	975 687 €
Résultat de trésorerie	79 997 €	28 429 €	-4 086 €	733 €	105 073 €